



# Pauvreté, statistiques et droits sociaux

## en bref

Dans le numéro précédent de ce journal, nous avons vu comment on manipulait les statistiques pour faire baisser les chiffres du chômage. Le même genre de mensonges est utilisé pour diminuer sur papier le nombre de pauvres !

Marie-Paule  
Connan,  
Collectif belge  
des Marches  
européennes ;  
11 mai 2004.

**COCORICO !** En 2 ans, la France a éliminé 3,33 millions de personnes vivant en situation de pauvreté.

L'Observatoire National Français sur la pauvreté et l'exclusion annonce qu'en France **3,7 millions** de personnes vivaient en situation de pauvreté en **2001** (soit 6,1% de la population).

Dans les tableaux Eurostat sur la base des chiffres de **1999**, il apparaît qu'en France **6,06 millions** de personnes vivaient en situation de pauvreté (soit 15% de la population).

Un miracle ? Non, un simple jeu de calcul. L'Observatoire National Français fixe le seuil de pauvreté à 50% du revenu médian alors qu'Eurostat comptabilisait sur la base de 60% du revenu médian.

Pour rappel, les Marches européennes avaient détecté cette possible manipulation des chiffres lors des conclusions du Sommet de Lisbonne en 2000.

### 1. La pauvreté : une affaire de seuil et d'indicateurs

Les Conclusions du Sommet européen de Lisbonne (mars 2000) déclaraient « *Il est inacceptable que, dans l'Union, tant de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté* ».

La solution de redistribution des richesses étant incompatible avec les GOPE et le Pacte de Stabilité, une autre logique prévaut. Pour qu'il y ait moins de pauvres, c'est simple : il faut baisser le seuil de pauvreté.

Pour ce faire, le Conseil européen de Lisbonne

a lancé « *Les Lignes Directrices pour l'inclusion sociale* » prises en étau dans l'engrenage des GOPE, selon la même méthode : définition des indicateurs structurels de lutte contre l'exclusion sociale, recommandations par Etat, rapports des Etats en application de ces recommandations (appelés Plans d'action Nationaux pour l'inclusion sociale, **PAN Incl**) ; évaluation des rapports, recommandations, exigence de l'application des recommandations et pression des pairs pour les Etats qui traîneraient les pieds.

Il s'agit maintenant de minimiser la réalité du revenu en complexifiant le débat. Une multitude d'acteurs seront invités autour de la Table Ronde pour répondre à la question centrale « *Comment peut-on mesurer la pauvreté et l'exclusion sociale ?* », en suivant quatre axes de débats adoptés au Sommet de Nice :

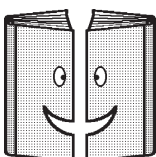
1. promouvoir la participation à l'emploi et à l'accès de tous aux ressources, aux biens et services (éducation, justice, culture, sport, loisirs et autres services publics et privés) ;
2. prévenir les risques d'exclusion par rapport aux nouvelles technologies, au maintien des solidarités familiales, lors des ruptures sociales ;
3. agir pour les plus vulnérables, en faveur des enfants et dans des territoires avec un haut niveau d'exclusion ;
4. mobiliser l'ensemble des acteurs, promouvoir la participation et l'expression des personnes en situation d'exclusion, intégrer la lutte contre les exclusions dans toutes les politiques, promouvoir le dialogue et le partenariat avec tous les acteurs notamment en encourageant l'action de tous les citoyens.

### 2. L'avis de l'Observatoire Social Européen

L'Observatoire Social Européen a commenté ces travaux en constatant que :

« *Aucun des indicateurs relatifs au revenu ne se réfère explicitement à la pauvreté. On préfère parler de "bas revenus" et non plus de pauvreté pour le seuil de 60% du revenu médian.(...).*

A lire, à débattre



*Selon le Comité de la protection sociale et le Rapport conjoint, ce sont les personnes vivant de manière continue pendant plus de trois ans en dessous de ce seuil qui doivent être considérés comme les "vrais pauvres".*

*Voilà qui introduit pour le moins une certaine confusion autour de la notion de pauvreté. Pour des pays comme le Danemark, l'Irlande, le Luxembourg ou la Suède, le passage de 60% du revenu médian à un seuil de 50% implique une réduction d'approximativement la moitié du nombre de personnes à bas revenus, cette réduction pouvant atteindre le triple en Finlande. »*

### **3. Des droits à la baisse...**

Ce simple jeu d'écriture aura des conséquences sur les droits au revenu et à l'aide sociale.

En Belgique, les associations caritatives sont opprimées par des familles qui ont besoin de colis alimentaires pour nourrir leurs gosses mais qui n'y ont pas droit parce que leur revenu est à peine au-dessus du seuil fixé. Il faut savoir aussi que les surplus alimentaires de l'UE diminuent et qu'ils ne seront plus distribués qu'aux très pauvres...

On peut supposer que ce jeu de calcul et d'écriture va être considéré comme une « bonne pratique » à imiter...

Voilà pourquoi il n'est pas acceptable que les droits à prestation soient exclus de la Charte des droits fondamentaux intégrée dans le projet de Constitution européenne. Il suffira aussi d'un simple jeu d'écriture pour qu'ils disparaissent.

*A lire, à débattre*

